

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	26
Absent :	1
Procurations :	6
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (arrivée à 20h,), Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Philippe ABINAL (parti à 19h32 pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absent excusé : Amar GUENDOUZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/54-2023**Aménagement de voies de circulation douce**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 3 avril 2023.

CONSIDERANT que la Ville d'Onet-le-Château dispose de nombreuses voies de circulation douce sur son territoire.

CONSIDERANT que ces aménagements ont été réalisés par la collectivité afin de permettre aux riverains d'adopter un mode de circulation en adéquation avec les contraintes environnementales d'aujourd'hui, en réduisant leur empreinte écologique.

CONSIDERANT toutefois que certaines ne sont pas reliées entre elles et ne permettent pas aux utilisateurs d'effectuer une boucle en toute sécurité sur un parcours urbain précis.

CONSIDERANT qu'afin d'apporter une cohérence territoriale aux liaisons douces de la commune et une sécurité supplémentaires aux utilisateurs de ces modes de circulation sur le territoire, il convient d'aménager certaines portions routières en créant des pistes aménagées et sécurisées en parallèle des voies destinées aux véhicules.

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Ville d'Onet-le-Château souhaite aménager un circuit de liaison douce effectuant une boucle en intégrant les secteurs suivants :

- Secteur 1 : pumptrack – lycée la Roque : en cours de réalisation,
- Secteur 2 et 3 : lycée la Roque – rond-point de la Roque,
- Secteur 4 : route d'Espalion (du rond-point de la Roque au rond-point St-Marc),
- Secteur 5 et 6 : zone commerciale St-Marc – les Balquières.

CONSIDERANT que le montant estimatif de cette opération, sous maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage communales (excepté le secteur 4 sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental), s'élève à 424 000 € HT.

CONSIDERANT qu'il est à préciser que ces aménagements ont été inscrits dans le schéma des déplacements doux de Rodez Agglomération et à ce titre pourront être accompagnés financièrement par l'agglomération sur le reste à charge de la commune.

CONSIDERANT ainsi qu'afin de solliciter l'accompagnement financier de divers partenaires institutionnels sur ce projet, le plan de financement concernant l'aménagement de voies de circulation douce se définit comme suit :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN €		
Coût total du projet :		Fonds mobilités actives (<i>Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires</i>)	190 800	45.00%
Secteurs 2 et 3	85 000	Région Occitanie	42 400	10.00%
Secteur 4	254 000	Conseil Départemental	84 800	20.00%
Secteurs 5 et 6	85 000	Ville d'Onet-le-Château	106 000	25.00%
Total	424 000 €	Total	424 000 €	100 %

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- autorise les travaux d'aménagements de voies de circulation douce sur la commune,
- approuve son plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **17 AVR. 2023**

Et de la publication le : **17 AVR. 2023**